

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVA S, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

Saumur... 50 fr.  
Paris... 10  
Poste... 8  
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste. chez tous les libraires.

SAUMUR, 15 JUILLET 1886

## L'EXPULSION DU DUC D'AUMAËLE

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, le conseil a adopté et fait signer au Président de la République un décret d'expulsion contre le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale. Ce décret est motivé par la lettre que le Prince a écrite à M. Jules Grévy.

Nos gouvernants ne perdent point leur temps quand il s'agit de commettre une iniquité.

Dés hier matin, 14 juillet, l'Officiel publiait le décret d'expulsion de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale.

La fête dite nationale ne pouvait se déshonorer de nouveau plus complètement qu'en expulsant l'illustre doyen de l'Etat-major général français.

Nous croyons savoir que M. Levailant, directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, est parti hier pour Nouvion (Aisne), où se trouve en ce moment le duc d'Aumale, pour lui signifier le décret d'expulsion qui a été signé hier matin contre lui par le Président de la République.

La lettre de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale, dit le Figaro, a été remise dimanche soir, à neuf heures et demie, à M. Grévy.

Elle était en entier écrite de la main du Prince et elle avait été portée à l'Élysée par un de ses secrétaires venu tout exprès de Chantilly.

À la lecture de ce document, M. Grévy n'a pas été absolument satisfait. Ses intimes l'avouent volontiers. M. Wilson était présent quand la lettre est arrivée.

Nous n'oserions même pas affirmer qu'il ne l'ait décachetée et lue avant son départ.

Mais c'est chose habituelle... passons.

## LA CONFISCATION

On assure, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que les députés opportunistes réclameront, au début de la prochaine session, non-seulement l'expulsion de tous les Princes de la famille d'Orléans, mais encore la confiscation de leurs biens.

La Chambre va se séparer après une session absolument vide. La seule action importante, c'est l'expulsion des Princes. Hors cela, rien.

Le Siècle s'abandonne à la franchise et dit:

« En réalité, la Chambre ne sait pas ce qu'elle veut et paraît vouée à l'impuissance. »

« Quelles seront dans les prochaines sessions les conséquences politiques de ce désarroi intellectuel? Il faut s'attendre à beaucoup de surprises. Ce qui est certain, c'est que le prestige du parlementarisme y éprouvera un nouveau déclin. La Chambre oublie trop que le pays la surveille et la jugera. »

L'ineptie de cette Assemblée ne tardera pas, en effet, à être jugée par le pays. La peur pénètre de plus en plus dans les rangs républicains.

Voici comment le journal anglais le Spectator apprécie la situation que l'exil a faite à Monsieur le Comte de Paris:

« La République a fait du Comte de Paris un redoutable prétendant au trône. Nous disons « redoutable », parce qu'en France un Prince qui est l'unique alternative possible placée en face de la République, un Prince qui se trouve hors de l'atteinte des républicains, qui ne peut être déclaré indigne de régner, est nécessairement redoutable... « Le choix existe uniquement entre la République et Philippe VII; voilà pourquoi Philippe VII est une puissance redoutable. » Les Français qui, pour une cause ou une autre, sont mécontents de la République, doivent forcément tourner les yeux vers lui. »

C'est dans le Journal des Débats, si républicain en théorie, que nous trouvons cette réclame princière:

« Au moment où les récentes lois d'expulsion et leurs conséquences préoccupent si vivement l'attention publique, il peut paraître utile et intéressant de rappeler les titres des ouvrages les plus importants des princes d'Orléans écrivains. Citons d'abord l'œuvre monumentale du Comte de Paris: Histoire de la guerre civile en Amérique. On devait déjà au duc d'Orléans, son père, un volume d'histoire de premier ordre: Campagnes de l'armée d'Afrique; le prince de Joinville a écrit des Etudes sur la marine et Récits de guerre; le duc d'Alençon un livre de voyage: Luçon et Mindanao. Enfin, on connaît l'admirable Histoire des princes de Condé, du duc d'Aumale, de l'Académie française. »

## La Protestation d'un Soldat

Même après la promulgation de la loi qui le plaçait sous la menace d'un bannissement arbitraire, prononcé par voie de simple décret, M<sup>r</sup> le duc d'Aumale a gardé le silence.

Il ne le rompt que le jour où l'on veut porter atteinte dans sa personne aux droits de l'armée française.

Avec quel accent il prend la parole, avec quelle force, avec quelle éloquence il s'élève contre ceux qui osent toucher « à la Charte de l'armée française! »

A ce fier relèvement de tête, à ce langage si correct et cependant si altier, si sobre et si éclatant, on reconnaît le grand prince, le grand écrivain, le grand soldat.

Cette lettre, désormais historique, aura dans la France tout entière un immense retentissement.

Lorsque M<sup>r</sup> le duc d'Aumale reproche au Gouvernement de ne pas « tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi »; lorsqu'il parle « des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire

à la Patrie, que les ministres vont frapper jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer », il ne fait pas seulement allusion à ses frères et à ses neveux.

Il vise tous ces vétérans illustres, tous ces glorieux piliers de régiments et de bataillons que l'épuration jacobine menace déjà et qu'elle fera rayer demain des cadres de l'armée, comme elle en a fait rayer M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le duc de Chartres, M. le duc d'Aumale lui-même.

Aussi, les officiers, les vieux soldats, dont les droits sont menacés par la mesure inique qui frappe les princes, vont-ils doublement ressentir le treuillement que nous fait éprouver à nous, simples citoyens, la lettre de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale.

C'est leur cause que plaide le vainqueur de la Smala, l'ancien commandant du 7<sup>e</sup> corps, le président du conseil de guerre qui a jugé Bazaine; c'est leur cause, plus encore que la sienne propre, qu'il prend en main, à la face de l'Europe.

PAUL DALLOZ.

## La République des Paysans

Ainsi voulait qu'on appellât la République, l'un des ministres qui a le plus grevé le laboureur de charges et d'impôts. Jules Ferry n'est plus ministre, mais ses amis sont encore députés.

Ils viennent de donner une nouvelle preuve de leur partialité pour les ouvriers des villes contre les ouvriers des champs. Le vote obéissant de ceux-ci, pendant seize années, ne mérite pas plus d'égards, paraît-il, que leurs justes plaintes. Apparemment, le paysan républicain est fait pour voter et payer comme on le lui commande et non pour participer aux droits communs. Depuis longtemps, à l'exemple de l'industriel et de l'ouvrier des villes, il réclame une protection contre l'invasion des produits de l'étranger. On a écouté les premiers; on vient, une fois de plus, de fermer l'oreille aux revendications des seconds.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE  
LEQUEL?

Il allumait une lanterne sourde, dont la clarté verdâtre éclaira son visage.

Un visage palibulaire, avec un seul œil brillant sous des sourcils en broussailles.

— Oh! murmura-t-elle en frémissant, Martin-le-Borgne!

— Tenez!... fit-il, surpris, on vous a donc parlé de mon infirmité?...

— Qui?... répondit-elle, celui que vous deviez voir l'autre soir et qui, vivant, est sorti de vos

— Ah!... l'Américain... Un fier homme!... Il avait me loger du plomb dans le crâne, et c'est pour que j'en ai reçu... Plus généreux que les autres, celui-là!... Beaucoup d'or!

— Une inspiration vint à Fernande:

— Je vous en promets, s'écria-t-elle, et c'est lui qui vous le remettra... Je n'ai pour l'instant que des prières... Oh!... je vous en conjure, laissez-moi rejoindre ceux qui m'aiment...

— Elle a dit ça gentiment!... grommela le cyclope, étonné plutôt que séduit.

Et, pour la voir à son tour, il tourna vers elle sa lanterne.

Fernande lui apparut dans une attitude suppliante et les yeux, ses beaux yeux, inondés de larmes.

— Ah!... s'écria-t-il avec une soudaine et violente émotion, ah!... c'est étrange...

Et, son falot toujours dirigé vers elle, il la regardait toujours.

— Qu'avez-vous donc? lui demanda-t-elle.

— Rien!... si fait!... balbutia-t-il... hé!... pourquoi ne l'avouerai-je pas?... J'avais un enfant, une fille... Elle est morte... et pâle comme vous êtes, vous lui ressemblez... Voilà!

Sa voix s'était singulièrement radoucie... Il reculait, il tomba sur un bloc de gypse qui servait de siège.

— Votre fille!... répliqua spontanément la prisonnière, ah!... c'est en souvenir d'elle que je vous demande de me rendre à la liberté... de me rendre à ma mère!...

— Je l'aimais bien!... disait-il avec attendrissement, son âge était le vôtre... elle m'eût écarté de

la voie du mal... et je serais redevenu un honnête homme...

— Il en est temps encore!... poursuivit-elle, ardente à profiter de ce revirement providentiel, lui et moi, nous vous ferons passer en Amérique, où vous pourrez vieillir et mourir en paix avec les hommes, avec vous-même, avec Dieu!...

Le misérable était ébranlé... Il céda.

— Eh bien!... répondit-il enfin, je ne dis pas non... Mais faut d'abord que je me venge.

— De qui donc?

— Du chef masqué... du traître qui a fait raccourcir le Lynx, et pour le compte duquel je devrais vous retenir ici... Un instinct de haine me dit que c'est le même...

— Don Ramon d'Avila?...

— Ah!... vous l'avez nommé!... L'autre ne voulait pas... Où demeure-t-il?

— Ramon?

— Oui.

Elle savait le nom de la rue, elle le lui dit.

— Ah! s'écria-t-il satisfait. Venez donc que je vous délivre... Hâtons-nous!... Il va venir...

Avec une exclamation de joie, Fernande se redressait. Elle eut embrassé ce monstre.

Il avait repris la clef dans sa ceinture; il allait ouvrir la porte... il s'arrêta tout à coup:

— Écoutez... des pas dans le couloir... On s'approche... Si c'était lui?...

Avec anxiété, Fernande écoutait de même.

Elle entendit au dehors des bruits de voix... Un frottement de mains cherchant la serrure.

On frappa.

— Tant pis!... conclut Martin-le-Borgne en s'armant d'un long couteau, je me risque...

Il ouvrit.

### XI

SOURDE OREILLE

La vive lumière de plusieurs torches éclaira soudainement le caveau.

Ce n'était pas d'Avila. C'était les Enfants de Paris, c'était Gustave.

Il se précipita vers la prisonnière, tandis que ses compagnons dirigeant leurs armes vers le géolier, le faisaient reculer, l'accablaient dans son antre ainsi qu'un sanglier réduit aux abois, mais se hérissant et menaçant encore.

— Épargnez-le!... s'écria Fernande, il allait m'épargner moi-même... Il me rendait la liberté, n'attentions pas à la sienne... J'avais avec lui des engagements que je saurai tenir... Il y va de mon honneur... Vous entendez, Martin?... Ce que je vous ai promis... je vous le promets encore...

Un grognement du monstre prouva qu'il avait compris, qu'il acceptait cet espoir.

Déjà le Senorita se retournait vers ses libérateurs:

— Et ma pauvre mère!... Pauvre mère!...

Leur cause, éloquemment plaidée par les députés conservateurs et aussi par un député républicain, M. Paul Deschanel, a paru triompher pendant quelque temps; la Chambre avait été émue par l'exposé des griefs de nos agriculteurs; elle était sur le point de leur donner entière satisfaction. Le Gouvernement lui-même, qui n'ignore pas la misère croissante du paysan et les dangers que court l'agriculture française, paraissait hésitant; car le ministre spécialement chargé des intérêts agricoles, M. Develle, s'était abstenu d'intervenir dans la discussion de la surtaxe sur les céréales.

Mais ce ministre a été enjoint par ses collègues de combattre le projet; et il l'a combattu. Sous prétexte que les taxes existantes n'avaient pu produire tous leurs effets, parce que la récolte de 1882 avait laissé un excédent considérable et que les approvisionnements accumulés à la veille et en prévision du vote de la loi de 1885 pesaient encore sur le marché, M. Develle a demandé le *statu quo* et l'ajournement de la surtaxe de 5 francs.

La ruine consommée ou imminente du cultivateur n'a pas encore éclairé le gouvernement; il lui faut, dit-il, prolonger l'expérience commencée, parlant n'en pas changer les conditions pour ne pas obscurcir et compromettre les résultats.

— J'ai faim, crie Lazare au mauvais riche, donne les-moi restes de ta table. — Tu peux t'en passer. — Non, en vérité, je meurs. — Je veux justement, mon ami, calculer combien d'heures tu peux encore vivre sans manger. — Telle est, en résumé, la réponse du gouvernement aux supplications des cultivateurs.

Sa brutalité indigne même les journaux libre-échangistes, qui estiment que, si l'on n'avait rien de plus substantiel à offrir aux travailleurs de la campagne, on aurait pu du moins ne pas les laisser si longtemps à la porte, attendant leur petite aumône.

Ainsi le *Temps*, qui félicite M. Develle d'avoir sacrifié à son portefeuille ses opinions personnelles, n'hésite pas à lui reprocher d'avoir tant tardé à faire ce beau sacrifice :

« Avant de finir par où elle aurait pu et dû commencer, dit ce journal, la Chambre a pendant trois semaines entretenu le pays de l'innovation qu'elle poursuivait; elle a donné des espérances qui étaient des illusions et qui sont des déceptions; elle a émis une succession de votes concordants qui ne semblaient pas laisser de doutes sur sa résolution finale et qu'elle a brusquement démentis; elle permettra aux adversaires de la République de prétendre qu'elle ne sait ce qu'elle veut ni ce qu'elle fait dans cette matière pourtant si grave des intérêts agricoles; or l'avortement final dont nos adversaires se préparent, dans un certain nombre de départements, à tirer parti contre la République, eût été aisément évité si le ministre auquel la nature des choses donnait mission de représenter le gouvernement dans ce débat y fût intervenu dès le début. »

Certes oui, les adversaires de la Répu-

blique se joindront aux travailleurs de la terre pour se plaindre que les intérêts de l'agriculture soient sans cesse sacrifiés à ceux d'une politique hypocrite et trompeuse, qui promet toujours avant le vote et se flatte de ne rien tenir après. Ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir pour tous ceux qui connaissent les souffrances de la campagne.

Au reste, leurs efforts incessants ne sont pas inutiles; car déjà l'on n'ose plus repousser les requêtes de l'agriculture, au nom de la funeste doctrine du libre-échange. On demande seulement un sursis, un complément d'enquête, d'expérience. Encore un peu de patience et le droit de tout citoyen, ouvrier des villes ou bien ouvrier des champs, à la protection du produit de son travail, sera bientôt proclamé, sinon par ce gouvernement de malheur et de ruine, du moins par la Monarchie, destinée à réparer toutes les fautes et les injustices de la République.

JULES DELAHAYE.

## LE PROVISOIRE PERPÉTUEL

Il faut en finir avec ci, avec ça; on ne lit plus que ci et ça dans les journaux républicains.

Lorsque M. Naquet disait que la République était le « provisoire perpétuel », il exagérait un peu. Il est un trait dans la physionomie du régime qui ne varie pas et reste toujours égal à lui-même, c'est l'impuissance de ce régime à rien créer, mais peut-être cette impuissance constitue-t-elle le fond même du caractère de la République, et, dès lors, M. Naquet aurait tout à fait raison, et si la République est perpétuellement condamnée au provisoire, c'est qu'elle est marquée en tous temps, en tout lieu, en toute occasion, d'une irrémédiable impuissance. En veut-on quelques preuves nouvelles? Prenez par n'importe quel bout le régime républicain.

Le bout financier? C'est la dépense sans contrôle, l'emprunt continu, la matière imposable sans cesse remaniée, torturée; les budgets se soldent par des déficits que l'on comble avec des expédients: chaque ministre des finances qui arrive modifie les combinaisons de son prédécesseur, et comme les ministres changent souvent, les combinaisons changent sans cesse et tout est provisoire dans tout ce que propose chacun des titulaires provisoires des portefeuilles.

Le bout militaire? Voyez la guerre et la marine, c'est un bouleversement qui atteint les limites les plus absurdes du désordre, nous dirions les plus ridicules si, en pareil sujet, le péril que ce provisoire perpétuel crée à l'organisation des forces nationales ne faisait disparaître le côté ridicule de ces transformations pour ne laisser subsister que le côté odieux.

Le bout administratif? Ici nous n'avons aucun scrupule et ce n'est pas la sympathie que nous pouvons éprouver pour l'espèce « Fonctionnaire » qui nous empêchera de qualifier absolument ridicule et piteux le rôle des employés de l'Etat républicain.

L'administration actuelle, quand elle n'est pas une boutique où l'on triture la candidature officielle, est un lieu peu sûr à fréquenter; aux parois des murailles, dans toutes les encoignures de corniches, sous chaque pavé, un œil de Judas s'ouvre par lequel le fonctionnaire est espionné et guetté, et à chaque mouvement mal combiné ou mal compris du misérable employé siffle une dénonciation, tombe une révocation. L'administration se déforme sans cesse sous la pression des comités, change d'allure selon les influences ministérielles, s'applatit, craignant si elle bouge d'être suspecte de troubler ses maîtres occultes dans leurs manœuvres, ou s'affolle, craignant, si elle s'efface, d'être suspecte de ne pas servir avec assez de zèle les ambitions, les convoitises ou les vanités du plus infime des candidats ou du plus éphémère des ministres. Il n'y a plus d'administration, il n'y a que des individus à visages variant souvent, palpant à la fin du mois des traitements divers pour des fonctions provisoires.

Le bout de la liberté? En voilà un qu'il faut toucher avec délicatesse. Partout où on le rencontre, il se dérobe. Ici, c'est un sous-préfet qui fait massacrer des femmes pour fermer une chapelle. Là, c'est un commissaire qui fait arracher, malgré la loi, les affiches qu'il juge séditieuses, parce qu'elles n'ont pas le don de lui convenir. Un jour, ce sont des portes qu'on brise, des religieux qu'on expulse, des crucifix qu'on arrache, des écoles qu'on interdit, des princes qu'on proscriit. Un autre jour, c'est celui-ci qui réclame qu'on en finisse avec la presse factieuse, lisez indépendante; c'est celui-là qui demande qu'on poursuive les orateurs des réunions, qu'on interdise à une société de géographie de louer sa salle à une réunion antirépublicaine, qu'on défende aux citoyens d'exprimer le vœu d'être débarrassés de la République; partout c'est la cohue des sectaires qui se rue en proférant des menaces et somme le pouvoir de supprimer ce qui les gêne, c'est-à-dire d'enlever la liberté à qui les discute, les dévoile et les effraye.

Partout le provisoire, résultant d'une impuissance qui se manifeste en tout. C'est l'anarchie républicaine qui se débat dans l'incapacité et l'incohérence.

La République est un baraquement provisoire qui pourrait sur pied et croule sur lui-même; il y a des trépidations et des miasmes; chacun les sent! L'œuvre de déblayage a été commencée par le pays le 4 octobre, elle se continuera le 4<sup>er</sup> août, et puis viendra quelqu'un qui jettera ces débris quelque part et, à la place qu'encombraient ce provisoire, réédifiera cette bonne et solide maison, où finances, armée, administration, religion, liberté, seront garantis contre le mauvais air, protégés contre les prodigalités folles, les transformations incessantes, les suspensions dégradantes et les violences arbitraires.

Ce jour-là, l'anarchie aura pris fin avec le provisoire républicain et la Monarchie s'établira avec le concours unanime et l'assentiment définitif de tous les bons citoyens du beau royaume de France.

CHARLES DUPUY.

## AVIS AUX FAMILLES

### AMÉLIORATION

#### De la Loi de Recrutement.

Dans sa séance du 40 juillet, la Chambre des députés et le Sénat ont adopté un projet de loi qui intéresse un certain nombre de jeunes gens actuellement sous les drapeaux et qu'il importe de faire connaître sans retard aux familles. Cette loi a été proposée par un groupe de 27 députés de la droite, parmi lesquels figurent les députés de la Loire-Inférieure et MM. de Soland et vicomte de La Bourdonnaye, de Maine-et-Loire. Voici quel en est l'objet :

Devant l'état actuel de notre loi de recrutement, les motifs de dispense devaient être invoqués « avant la réunion du conseil de révision », quand ils existaient à cette date. Si, par oubli ou négligence, les dispenses de frère aîné d'orphelin, de fils d'un père aveugle ou entré dans sa 70<sup>e</sup> année, n'étaient pas invoquées en temps utile, l'incorporation avait lieu, et ce n'est qu'à titre de congé et par une faveur qu'on pouvait refuser, que le jeune soldat incorporé était renvoyé dans ses foyers.

Lorsque la cause de dispense survenait

après l'incorporation, le renvoi était demandé pour le fils aîné de veuve, l'aîné d'orphelin, le fils aîné d'un père aveugle; mais ce renvoi n'était pas de même pour le fils aîné d'un père entré dans sa 70<sup>e</sup> année. Cette dernière dispense n'était pas admise, si le père ne devenait septuagénaire qu'après l'incorporation du fils, qui devait rester même au service.

Grâce à la loi nouvelle, présentée par nos amis, et défendue avec la plus grande énergie par le rapporteur M. Cazeneuve et Pradines, il n'en sera plus ainsi. La loi votée le 40 juillet décide : « que les causes de dispense auront leur effet à quel moment qu'elles viennent à se produire » si celui qui doit en bénéficier est incorporé, il sera, pour le temps qu'il reste à servir, renvoyé en disponibilité dans ses foyers, à moins qu'il n'ait été curé la dispense à son frère puîné. Que les familles dont le père est entré dans sa 70<sup>e</sup> année, c'est-à-dire qui n'ont accompli aujourd'hui, se préparent à profiter de cette loi bienfaisante et à demander le retour au foyer de leurs fils soldats, la loi sera promulguée dans quelques jours et immédiatement elle produira son effet.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 juillet. Il se produit quelque réaction sur nos rentes 3 0/0 ancien fléchit à 82.90, le 4 1/2 0/0 à 110. L'action du Crédit Foncier fait 1.368. Les obligations Foncières et Communales à lots sont complètement en dehors des petits mouvements de spéculation qui agitent l'ensemble du marché. Les capitaux de l'épargne sont convaincus qu'il y a dans ces valeurs un placement de repos.

La Société Générale demeure à 456.25. Les cours ne s'élèvent pas comme tout semblait le courager, on ne peut attribuer cette immobilité qu'à l'atonie du marché où les transactions sont nulles en dehors des rentes.

Le Panama descend à 388. On s'effraye un peu du retrait du projet de loi sur les obligations à lots. A l'assemblée générale qui aura lieu le 14 juillet, M. de Lesseps retrouvera sa clientèle. Le ministre qui ne lui marchandera pas son concours.

Il y a toujours des demandes actives de titres spéciales A B de l'Assurance Financière ou de titres de 100 fr. qui sont plus accessibles à l'épargne.

Les actions de nos Chemins de fer sont calmes. Les obligations ont des demandes suivies.

## CHRONIQUE LOCAL

### ET DE L'OUEST.

#### Le 14 Juillet à Saumur.

La municipalité de Saumur, voulant grand et bien, a commencé dès la veille dite nationale, et, si nous ne craignons de lui être désagréable, nous dirions qu'en a chanté les premières vêpres; mais serait par trop clérical, aussi nous arrêtons-nous.

Mardi soir donc, retraite aux flambeaux (c'est le *dada* chéri de quelques-uns), de la musique et des lampions; mâtucifères — honni soit qui mal y pense — portent les torches sont un peu surprenants nous préférons voir changer le système et nous proposons à la commission fêtes de faire appel en pareille occasion au bon vouloir des femmes patriotes de Saumur pour escorter les artistes. Elles seraient priées de se munir de parapluies, il ne serait pas nécessaire qu'elles aient neuf, et, à chacune des baleines, on suspendrait une lanterne vénitienne. Les avis, diraient les bonnes vieilles, seraient d'un effet abracadabrants.

Qu'on ne nous accuse pas de critique, que font nos édiles; non certes, nous mettons humblement une idée. Que nous apporte ainsi le concours de ses lauréats on peut être assuré que l'on finira par trouver quelque chose de tout à fait agréable.

Dame, c'est dans la nature : la prétention entraîne la résistance, et la prétention du citoyen-général Boulanger 1<sup>er</sup>, qui a été préposé au ministère de la guerre, de primer les retraites militaires, a pour conséquence naturelle d'exciter l'ardeur des officiers pour ces exhibitions musicales.

Les couleurs nationales n'ont été que leur faire donner plus d'éclat qu'autrefois. Les couleurs nationales n'ont été que par les hôtels, les cafés, les débits de tabac, les bureaux de tabac, les autorités de la ville, les employés des divers administrations, tant de Saumur que de l'Etat, qui ont été, les particuliers et les communes, comme les années précédentes, se sont tenus d'en orner leurs fenêtres.

Quelles doivent être ses angoisses!... Qu'est-elle devenue?

On le lui dit. Elle continua, plus impatiente encore de la revoir :

— Courons! Courons la rassurer!... Hâtez-vous de me ramener dans ses bras!...

— Enlevée!... conclut Gustave, mais cette fois pour le bon motif.

Et soutenue par lui, guidée par Jean-Baptiste, éclairée par leurs compagnons, Fernande ressortit promptement des carrières.

Inutile, je crois, de peindre sa rentrée triomphale auprès de maman Bazin, la joie de leur retour à Saint-Mandé.

Quant à Martin-le-Borgne, il était resté seul et dans l'ombre, encore ébloui de cette radieuse vision lui rappelant sa fille, de moins sinistres jours, d'autres projets d'avenir.

Au demeurant, un réveil de conscience satisfaite s'épanouissait en loi.

— Je suis content de moi!... murmura-t-il, elle m'intéressait, cette petite!... Et puis, si jolie!... Comme la mienne enfin... C'eût été vraiment dommage!

Puis, ses sentiments de haine reprenant le dessus :

— C'est l'autre qui va rager tout à l'heure!... reprit-il avec son rictus de bête fauve. Il va venir.

Mais j'y songe!... Nous serons seuls, et je pourrai tout de suite...

Déjà le long couteau du menuisier reparaisait dans sa main. Il se revisa, murmurant :

— Non!... pas encore! Il souffrirait trop peu... Jouissons d'abord de sa déconvenue, de sa colère...

Ce ne sera que chez lui, son trésor dans ma poche, sa maison en flammes, et quand il se sera vu dépouillé, ruiné par moi, que nous réglerons finalement nos comptes... Ma vengeance n'en sera que meilleure. Attendons!... Patience!

Il sortit du caveau, en referma la porte à double tour et, la clef dans sa ceinture, il alla se blottir dans une anfractuosité supérieure, non moins caché qu'un oiseau de nuit dans son trou, au fond des ténèbres.

Une heure environ s'écoula. Rien ne troublait le silence... Il devait être plus de minuit...

Enfin, un bruit de pas... une lueur... C'est Ramon d'Avila, c'est le chef masqué, s'éclairant d'une des lanternes de la voiture qui vient probablement de l'amener aux carrières.

Dans l'autre main, quelque chose qui brille... une arme sans doute...

Il monte à son tour... Il s'engage dans le couloir aboutissant au caveau... Il arrive devant la porte. Fermée!... Il y frappe du pommeau de son revolver. Silence complet. A l'intérieur, rien n'a bougé.

(A suivre.)

Franchement, ces drapeaux, qui, à l'ordinaire, ne laissent indifférent aucun Français, ont cependant causé un certain froid. Pourvu, disaient hier quelques promeneurs, que ceux que le Conseil a voté dans sa dernière séance ne proviennent pas de la grande fabrique allemande de Bonn-sur-Rhin qui a lancé force circulaires pour propager ses produits, au détriment de l'industrie nationale.

La presse républicaine elle-même s'en est émue, et il faut espérer que le fournisseur de la ville n'aura pas été induit en erreur sur la provenance de ses drapeaux.

Pour la fête en elle-même, rien de nouveau : le peuple se porte où l'appelle quelque spectacle ; mais on sent qu'il n'est pas transporté d'enthousiasme. — Le canon qui tonne, en rappelant le souvenir de nos désastres, la guerre si malheureuse de Tonkin, ne peut attirer la foule. La distribution aux pauvres n'a pour témoins que les intéressés. La revue de l'École de cavalerie met en mouvement tous ceux ; et ils sont nombreux, qui aiment l'armée et la fibre allure des hommes appelés à former les meilleures troupes.

Puis, c'est le bataillon scolaire, qui commande avec tant de zèle et de persévérance le digne capitaine Doussain. Pour ce spectacle, les parents et les amis des enfants se sont rangés face à leur progéniture ; mais la pluie battante qui n'a cessé de tomber depuis le matin et qui redouble d'instants en instants, transperce à faire pitié ces jeunes soldats imberbes. Ils font quelques évolutions, s'alignent sur la place, devant la pierre sacrée de la Bastille, jouent quelques airs, et, finalement, défilent devant les autorités civiles et militaires, retranchées sous le porche de l'Hôtel-de-Ville.

Puis ils vont s'engouffrer sous les arcades du théâtre qui offrent un abri à leurs frêles épaules, et un agent de police transporte en toute hâte, en les suivant, la bannière de l'école mutuelle ornée de la médaille que les jeunes élèves musiciens ont gagnée à Angers, et le drapeau que M. Vinsonneau, maire de Saumur, va remettre solennellement aux enfants, drapeau sans lequel le bataillon ne sortira plus désormais.

Il ne nous a pas été donné d'entendre les paroles qu'il a prononcées en confiant cet étendard à la nouvelle génération.

M. le Maire a terminé son discours en criant : *Vive la République!* Toutes les autorités ont poussé le cri obligatoire que les enfants ont répété.

La *Marseillaise*, chant obligé de cette fête de sang, a retenti, et, peu d'instants après, le bataillon est rentré, tambours et musique en tête, à la mairie. Les pâtisseries venaient apporter leurs gâteaux pour reconforter cette jeunesse.

Nous laisserons ces enfants savourer cette petite collation bien méritée ; mais nous demanderons toujours à quoi peuvent mener ces exercices qui ne sont pas de leur âge, et quel profit peuvent en retirer leurs études. C'est une aberration de notre époque, ont dit et répété les officiers de l'armée les plus compétents.

Heureusement que les régates sont venues : c'est bien le seul spectacle de la journée qui ait présenté quelque intérêt.

Voici le résultat de ces luttes nautiques :

Yoles-Gigs, à 2 avirons de pointe :  
1<sup>er</sup> prix, 200 fr. et une médaille d'argent offerte par M. le Maire de Saumur ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, un panier de Champagne Dry-Royal, offert par M. Ackerman-Laurance :

1<sup>er</sup>, *Attendez-moi donc*, société de Tours, patron Léger. — 2<sup>e</sup>, *Criquette*, société de Tours, patron Blanchet. — 3<sup>e</sup>, *Némo*, société de Nantes, patron Huet.

Course à la voile, pour bateaux de toutes provenances et de tout tonnage :  
1<sup>er</sup> prix, un objet d'art, offert par M. Maunisse, président de la société, et 40 fr. — 2<sup>e</sup> prix, une sphère, offerte par M. Milon, secrétaire, et 40 fr. — 3<sup>e</sup> prix, un pavillon d'honneur, offert par M. Mexme, vice-président.

1<sup>er</sup>, *Courlis*, société de Saumur, patron Mexme. — 2<sup>e</sup>, *La Belle Cubaine*, société de Saumur, patron Colombel.

Périssoires, vilesse :  
1<sup>er</sup> prix, 50 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 25 fr. — 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, offerte par M. Abellard, receveur des finances :

1<sup>er</sup>, *Fragile*, société d'Orléans, patron Lamiray. — 2<sup>e</sup>, *Favorites*, société de Limoges, patron Levesque. — 3<sup>e</sup>, *Arrière-Garde*, société d'Angers, patron Bohinier.

Canots de promenade, minimum de largeur 4 mètres :

1<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent, offerte par la Société de sauvetage, et 20 fr. ; 2<sup>e</sup>, une médaille d'argent, offerte par M. Pelon, adjoint, et 40 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, une médaille de bronze.

Cette course n'a été courue que par la société de Saumur.

1<sup>er</sup>, *Mignon*, patron Gallé. — 2<sup>e</sup>, *Le Vengeur*, patron Tétédoye. — 3<sup>e</sup>, *Annamite*, patron Chevillot.

Course à la bourde :  
1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 40 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.

1<sup>er</sup>, Ploquin. — 2<sup>e</sup>, Casard. — 3<sup>e</sup>, Fièvre.

Périssoires, obstacles :  
1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr.

1<sup>er</sup>, *Fragile*, société d'Orléans, patron Lamiray. — 2<sup>e</sup>, *Inconnue*, société d'Angers, patron Buhinier. — 3<sup>e</sup>, *Sans-Profit*, société de Nantes, patron Lediscorde.

Yoles-gigs, à 4 avirons de pointe :  
1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent, offerte par M. le Sous-Préfet de Saumur, et 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, un panier de Champagne, offert par M. Bouvet-Ladubay :

1<sup>er</sup>, *Attendez-moi donc*, société de Tours, patron Léger. — 2<sup>e</sup>, *Méli-Mélo*, société de Tours, patron Blanchet. — 3<sup>e</sup>, *Arrière-Garde*, patron Buhinier.

A 8 heures 1/2, la musique municipale a fait entendre ses différents morceaux dans le Square, en attendant que la nuit permît aux promeneurs de jouir de l'effet des lanternes vénitienne et du feu d'artifice.

On a été surpris de ne pas voir, dans cette journée, l'Harmonie Saumuroise apporter son concours musical ; mais il paraît, avons-nous entendu dire dans différents groupes, qu'elle a été éliminée, quelques-uns de ses membres ayant commis le crime d'accompagner, des accords de leurs instruments, une procession religieuse d'une commune voisine de Saumur.

Et voilà la liberté !

Voulant toujours être l'écho fidèle, nous avons traversé la ville, et en voyant la grande voie de Saumur décorée d'arcades de lanternes vénitienne aux mille couleurs, nous nous sentions pris de pitié pour les républicains qui veulent faire de cet anniversaire des *Têtes coupées* et de la *Foi violée* une réjouissance nationale. Certes, on ne peut pas dire aujourd'hui :

Un beau soleil a fêté ce grand jour.

Nous avons eu le temps qui convenait à ce premier événement de la Révolution, où le sang innocent a coulé.

Les quelques paysans attardés que nous avons rencontré dévisant sur la pluie qui avait tant contrarié, le matin, les préparatifs des illuminations, disaient : Ça été un riche temps pour nous autres agriculteurs ; mais ben sûr que si les républicains avaient tenu la corde à virer le vent, ils ne l'auraient pas tournée aujourd'hui de ce côté. Seulement, ne tourne pas le vent qui veut !

Le soir, les habitants de notre ville ont attendu, mais en vain, que les gondoles pavoisées et illuminées qui avaient sillonné notre beau fleuve, l'année dernière, à pareil jour, vissent balancer mollement sur les eaux leurs feux de couleur.

Le feu d'artifice terminé, la Loire est restée sombre et tout est rentré dans le silence.

Rien de nouveau.

L'ouvrier a été dérangé pour fêter le premier drame sanglant de la Révolution : il a perdu sa journée et a dépensé davantage au cabaret.

Voilà tout.

DECORATION ACADEMIQUE

A l'occasion du 4 juillet, le ministre de l'instruction publique a nommé officier d'académie M. Picard (Louis), capitaine de cavalerie hors cadres, professeur à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

CONFERENCES AGRICOLES

5, Rue du Collège, à Saumur.  
Samedi prochain, 17 juillet, à trois heures et demie du soir, M. Bouchard, délégué départemental, fera l'application de la Bouillie Bordelaise pour détruire le Mildew.

M. le préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté concernant la liste du jury du

département de Maine-et Loire Le nombre des jurés devant composer la liste annuelle pour 1887 est fixé à six cents. Ce nombre est réparti entre les arrondissements ainsi qu'il suit par le tableau suivant : Angers, 195 ; Baugé, 85 ; Cholet, 44 ; Saumur, 104 ; Segré, 72.

HISTOIRE ET FANTAISIE

M. Victor Jeanvrot, conseiller à la Cour d'Angers, protecteur et collaborateur de la *Petite France*, refait, dans ce journal, l'histoire de la Bastille, *ad usum serrenissimi lectoris*.

Si quelqu'un éprouvait le désir de contrôler ses récits, notamment en ce qui concerne la vieille bourde du *Pacte de Famine*, nous le renvoyons à l'excellent résumé de cette question donné par M. Dezobry dans son Dictionnaire d'histoire et de biographie, au mot *Famine*.

Pour le reste, qu'on lise les auteurs impartiaux et sérieux comme M. Taine, et l'on verra qu'il y a deux manières d'écrire l'histoire, la leur et... celle de M. Jeanvrot.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La France militaire appelle les foudres du ministre de la guerre sur la tête des officiers qui fréquentent, à Tours, le Cercle Saint-Georges. Cette dénonciation aura-t-elle le même effet que celle d'un autre journal qui a motivé le départ de la 9<sup>e</sup> brigade de cavalerie ?

Nous vivons à une singulière époque, dit l'*Avenir militaire*. Il est vraiment curieux de voir une feuille se disant l'organe de l'armée faire le métier de la police, pour établir des classes de suspects parmi les officiers, surtout quand cette feuille passe pour recevoir ses inspirations du cabinet et vient d'être récompensée, en la personne de son directeur, pour les services exceptionnels qu'elle ne cesse de rendre au général Boulanger.

Voici en substance, au sujet du Cercle militaire de Tours, l'ordre de M. le général Carrey de Bellemare, communiqué aux officiers de la garnison :

« En exécution des ordres du ministre, tous les officiers et assimilés de la garnison de Tours feront partie de droit du Cercle et ne pourront plus être membres d'aucune autre réunion ou cercle de la ville de Tours.

» En conséquence, les officiers et assimilés qui seraient dans ce cas devront envoyer immédiatement leur démission au président du cercle dont ils font partie et en faire la déclaration à leur chef de corps ou de service. »

Ne touchez pas aux petits oiseaux !

C'est une vérité de tout temps reconnue, que rien n'a été créé inutilement ; que tout, dans la grande harmonie de la nature, a sa raison d'être, et que les petits oiseaux qui semblent faits seulement pour chanter le printemps et les fleurs, sont en quelque sorte nos pères nourriciers.

Ce sont eux qui, en effet, par la guerre incessante qu'ils font aux mille légions d'insectes invisibles, protègent les plantes et les fruits, et leur permettent ainsi d'arriver à maturité. Un poète les a appelés les anges gardiens de l'épi de blé. Ne touchons donc pas aux petits oiseaux !

Dépendant on leur fait une guerre continuelle, les enfants, — cet âge est sans pitié, — détruisent les nids, dispersent les couvées, les emprisonnent dans des cages, les attachent au pilori avec un fil à la patte, les mutilent pour les faire chanter, en un mot inventent pour eux mille tortures.

Tout cela est odieux, presque criminel !

Souhaitons longue vie et nombreuse postérité aux hirondelles et aux martinets, aux mésanges, rouges-gorges et alouettes ; ce sont les plus fins chasseurs d'insectes. Il faut à une hirondelle pour vivre plus de mille insectes par jour.

Habitants des campagnes, retenez bien ceci : si on épargnait les oiseaux dits *bees fins*, la France récolterait toujours plus de grains qu'il n'en faut pour sa consommation. Chacun d'eux protège assez de blé par an pour nourrir une personne pendant une semaine. Calculez la perte qui résulte de la chasse stupide qu'on leur fait pourtant.

Il devrait y avoir sur la porte de chaque ferme un écriteau ainsi conçu : *Ne touchez pas aux petits oiseaux ! à côté de cet autre : Ne maltraitez pas les animaux !*

Si donc vous voulez que vos cultures soient belles et florissantes, défendez de tout votre pouvoir ces charmants auxiliaires qui, sans autre salaire que l'air, le soleil et la liberté, sont les anges gardiens de ces beaux épis dorés qui nous donnent ce pain quotidien que chaque jour nous demandons à Dieu.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

EPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

BIBLIOGRAPHIE

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, d'après les discours maçonniques prononcés dans les Loges par les FF. Brissot, Jules Ferry, Albert Ferry, Le Royer, Floquet, Andrieux, Clémenceau, Emmanuel Arago, de Heredia, Caubet, Anatole de la Forge, Paul Bert, etc., par ADRIEN LEBLOUX, ex-33<sup>e</sup>, Souverain grand inspecteur général. — 2 très forts vol. in-12. — Prix : 7 fr. les 2 vol. — Letouzé et Ané, éditeurs, 51, rue Bonaparte, Paris.

Jusqu'à ce jour nous n'avions pas eu encore entre les mains des preuves matérielles ne laissant aucun doute sur les effroyables doctrines qu'on professe dans les Loges. Maintenant la *Franc-Maçonnerie sous la 3<sup>e</sup> République* nous en offre un nombre plus que suffisant.

Les orateurs qui ont, en cent occasions diverses, prononcé ces allocutions, dont beaucoup sont parfaitement littéraires, ont tous des noms fort connus en Politique ou en Maçonnerie, ce sont évidemment des Maîtres dont nul ne saurait contester la compétence ou l'autorité.

Le premier volume contient les discours ayant pour objet la campagne religieuse, le second ceux ayant trait à la campagne politique que mène la Maçonnerie contre la société.

L'œuvre religieuse, ou, pour dire plus vrai, l'œuvre anti-religieuse, s'ouvre, comme il convient, par des proclamations ou appels contre le cléricalisme ; on montre ensuite sa mission, sa philosophie, sa théorie, sa morale et son culte ; puis enfin on s'étend sur l'enseignement dont elle entend se servir pour propager ses doctrines.

L'œuvre politique est également complète. Le premier chapitre présente d'abord au lecteur la Loge en grande tenue de cérémonie ; puis, après connaissance faite, on entend développer le programme politique que doivent suivre les Enfants de la Veuve, raconter l'histoire des temps modernes comme la comprennent les Francs-Maçons ; expliquer les principes politiques et les principes sociaux qui dirigent la Maçonnerie ; et on la voit enfin joindre la pratique à la théorie et travailler, avec une ardeur et une persévérance dignes d'une meilleure cause, à la réalisation effective du plan qu'ils ont rêvé.

On voit venir l'un après l'autre chacun de ces austères Maçons, équerre et truelle en main et tablier sur le ventre, apposer, comme témoin irrécusable, leur signature authentique au bas de ces documents qui constatent l'œuvre fatale qu'ils exécutent, sans le savoir, peut-être.

Ce nouvel ouvrage : *La Franc-Maçonnerie sous la 3<sup>e</sup> République*, se recommande surtout aux conservateurs militants, aux hommes d'action, à quiconque se sent l'énergie nécessaire pour la propagande, à tous les honnêtes gens qui ont à cœur de désabuser le peuple, victime aveugle de la plus abominable des sociétés secrètes.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou bien en envoyant un mandat-poste de sept francs aux éditeurs : Letouzé et Ané, 51, rue Bonaparte, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux ; des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques,

### DE MARCHANDISES NEUVES ET D'OCCASION

Le MERCREDI 21 JUILLET 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Cendrière, n° 6, dans une maison occupée par M. Thavenard, mécanicien ;

Il sera vendu :

37 machines à coudre, neuves et d'occasion, de tous genres et de tous systèmes, pièces de rechange de toutes sortes, accessoires et fournitures diverses ;

Agencement de magasin comprenant : comptoirs, caisse, casiers, glaces, étagères, boîtes, rayons, appareils à gaz et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

### A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur. (489)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

### DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par MM. Ofray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Etude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

### A CÉDER

UNE RENTE FONCIÈRE perpétuelle de dix-huit cents francs, très bien garantie.

Revenu net, 4 fr. 30 0/0.

S'adresser audit notaire. (479)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

### A LOUER DE SUITE

### MAISON DE MAÎTRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADREAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

### GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

### A VENDRE

### CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

### MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

### ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

# AU PALAIS DES MARCHANDS

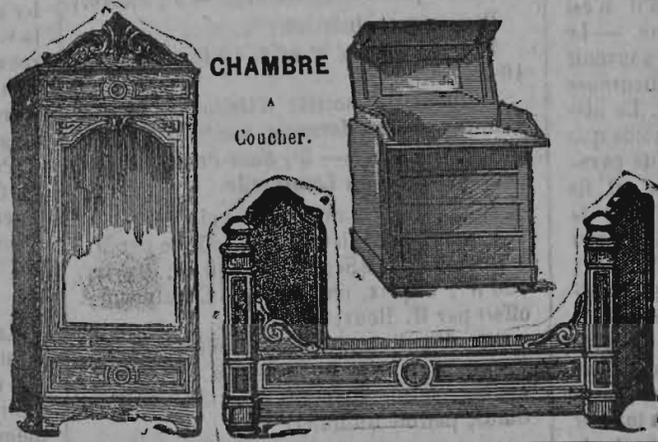
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

## AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

### Offres et Demandes

LECONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

### NETTOYAGE ET VERNISSAGE

DE

### Pianos et Meubles

LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49. (490)

EAU MINÉRALE NATURELLE

## VICHY

Source de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

### BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

### A LOUER

### Deux Chalets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

### Vin rouge vieux

### A VENDRE

S'adresser à M. E. CHAMPAGNE à la Martinière, par Allouettes.

### A VENDRE

### Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal 13, rue d'Alsace.

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PARIS  
Pour l'année. 10 fr. » c.  
Chaque numéro. » 50 c.

# MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois  
Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant cent belles gravures choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche. Prix..... 15 fr.

### VOYAGEURS ANCIENS.

Prix du volume broché..... 10 fr.

Prix du volume cartonné..... 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50 L'ouvrage complet..... 15 fr. »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol. grand in-8. Prix, pour Paris, broché..... 15 fr. — cartonné, doré sur tranche. 18 fr.

LECTURES DE FAMILLE, dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4, 20 gravures. Prix, broché.....



## Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

# B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison Haffner.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,